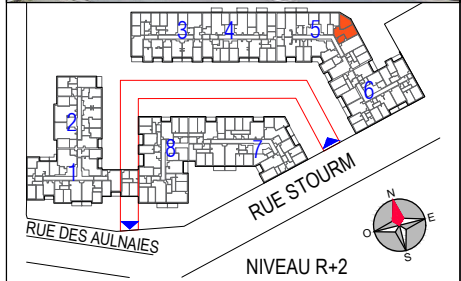


STOURM SAINT ARNOULT

2 rue Leday - Le Nouvel Hermitage
80100 ABBEVILLE
RCS d'Amiens n°899 526 246

La Plage aux Champs

16, Rue de STOURM - Route des Aulnaies - 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines



PLAN DE VENTE - Dossier MARCHÉ

Nota : La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes

BAT.5	APPARTEMENT	
	R+2	5202 T2
SEJOUR		23.13
dont Entrée	4.55	-
dont Cuisine	4.40	-
CHAMBRE 1		12.99
SALLE DE BAIN		5.72
TOTAL SURFACE HABITABLE		41.85
TERRASSE / BALCON		0.00
TOTAL SURFACE EXTÉRIEURE PRIVATIVE		0.00

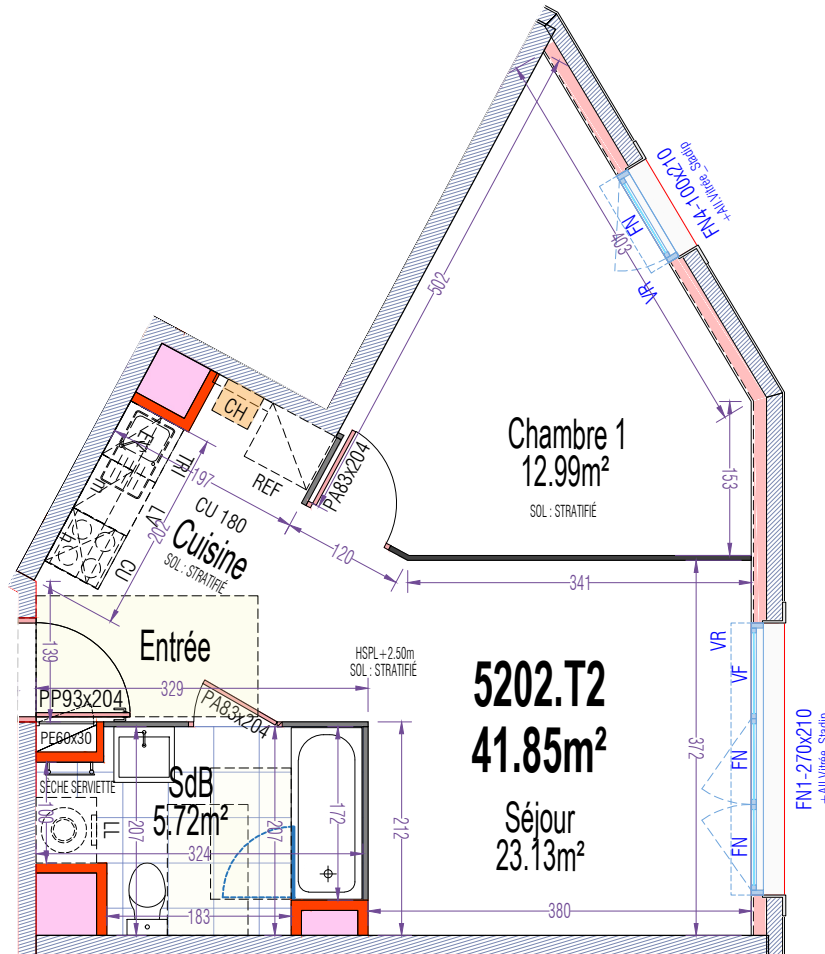
LÉGENDE

PF : Porte-fenêtre	FN : Fenêtre	GC : Garde-Corps	Osc.B : Oscillo-Battant
AV : Allège Vitrée	VF : Vantail Fixe		Chaudière individuelle gaz
VR : Volet Roulant Manuel			Tableau électrique abonné
VRE : Volet Roulant Electrique			Gaine technique
REF : Réfrigérateur			Soffite / Faux-plafond
CUI : Plaque de Cuisson / Four			Sol balcon - Béton brut
LL : Lave-Linge			Sol Terrasse - Dallage sur plot
LV : Lave-Vaisselle			Talus
TRI : Tri-sélectif			Clôture grillagée simple torsion (ht.1m)
PL : Placard			doublé d'une Haie sur 1 seul côté selon plan

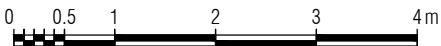
5202- T2 - R+2

Indice : 1

Date : 18/03/2024



Echelle : 1/75



Nota : - Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des nécessités techniques et administrative de la construction, tant en ce qui concerne les dimensions libres que pour les emplacements des équipements.
- Les côtes et surfaces indiquées sont approximatives. Les hauteurs sous retombées, soffites, faux-plafond, seront de 2.00m au minimum, leurs emprises pourront évoluer en fonction de contraintes techniques de la réalisation.
- La position et le nombre des radiateurs pourront évoluer en fonction de l'étude thermique. Les seuils des portes-fenêtres au droit des balcons et terrasses seront fixés selon les plans EXE des entreprises (sans dépassé le maximum indiqué sur le plan)
- Suivant la configuration des terrains et jardins, ceux-ci pourront-être plats et/ou inclinés et/ou talutés. Ces espaces, y compris l'emplacement des arbres, évolueront en fonction de l'avancement de l'étude des espaces verts et le plan de masse phase DCE.